

## DÉPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-12-09/01

Nombre de conseillers en exercice	25
Quorum	13
Présents	16
Votants	17

Le neuf décembre deux-mille vingt-cinq, à vingt heures,  
 Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents	Arnaud SAVOIE, Gérard MAGNET, Nicolas TRICCA, Sylvie BROUER, Sylviane LAFONT, Frédéric LOGEZ, Anne-Sophie DEVAUX, Isabelle BRAILLON, Magali BACLE, Stéphane PITOUT, Laurence CHIRAT, Mélanie BRENIER, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Marie-France PILLOT, Marie-Claude PHILIPPE.
Absents excusés	David ZÉRATHE, Véronique AVENAS, Malo TRICCA, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB, Brice DEVIF.
Pouvoirs	Etienne FLEURY donne pouvoir à Arnaud SAVOIE, Marie-Pierre DUPRÉ-LA-TOUR donne pouvoir à Daniel ABAD, Catherine CERRO donne pouvoir à Marie-France PILLOT.
Secrétaire	Nicolas TRICCA

## CONVENTION D'ANIMATION AVEC L'ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE JARÉZIENNE

*Marie-France PILLOT ne prend pas part à la délibération. Catherine CERRO ayant donné pouvoir à Madame Marie-France PILLOT, elle ne prend pas part à la délibération.*

Arnaud SAVOIE, le Maire, expose :

La bibliothèque de Soucieu-en-Jarrest est un service public de la Commune, disposant d'un personnel communal placé sous l'autorité directe du Maire ou de son représentant.

L'association Bibliothèque Jarézienne assure bénévolement son soutien aux animations de la bibliothèque. Les bénévoles concourent donc, selon les besoins de service et en support des salariés communaux, à la promotion de la lecture pour tous et aux animations culturelles.

*Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,  
 Considérant le rôle social et culturel de l'Association Bibliothèque Jarézienne,*

Le Conseil Municipal, où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE la convention d'animation entre la commune de Soucieu-en-Jarrest et l'Association Bibliothèque Jarézienne,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et toute pièce y afférant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Nicolas TRICCA,  
 Secrétaire

Arnaud SAVOIE,  
 Maire



Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 069-216901769-20251209-DE20251209\_01-DE

Berger  
Levrault

---

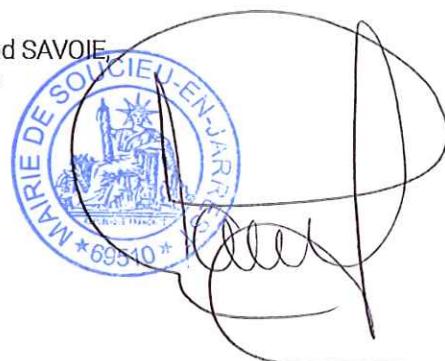
*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :*

*Convocation du Conseil Municipal le 03/12/2025*

*Dépôt en Préfecture le 11 DEC. 2025*

*Publication le 15 DEC. 2025*

Arnaud SAVOIE  
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon, sis 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.